

L'an deux-mille-vingt-trois, le sept mars à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune, composé de vingt-neuf membres et dûment convoqué le premier mars deux-mille-vingt-trois, s'est installé sous la présidence de Monsieur Pascal BARRET, le Maire.

**Présents (25) :** Mmes et MM. BARRET – BOICHOT - MEDIGUE – GUYOT – TOUREAU – LAPRUN – LESBOS – WEILL - DARBOIS - HEMAR - JEGOU – LE CLOAREC – LUCAS - DREAN – DJINIADHIS - LE MENTEC - CARTRON – DEBLOND – LABAT - LE COROLLER - PERIES – FOREST - MONNIN – LHERMITTE - ANSEL

**Absents ayant donné pouvoir (3) :** Mmes et MM. CHAIZE – HERZOG – LEVEILLE NIZEROLLE respectivement à Mmes et MM. PERIES – FOREST - CARTRON

Secrétaire : Mme Nathalie DEBLOND

## Délibération N°12 du 07 mars 2023: Technique – Convention de servitude avec ENEDIS – Route de Mané Habus

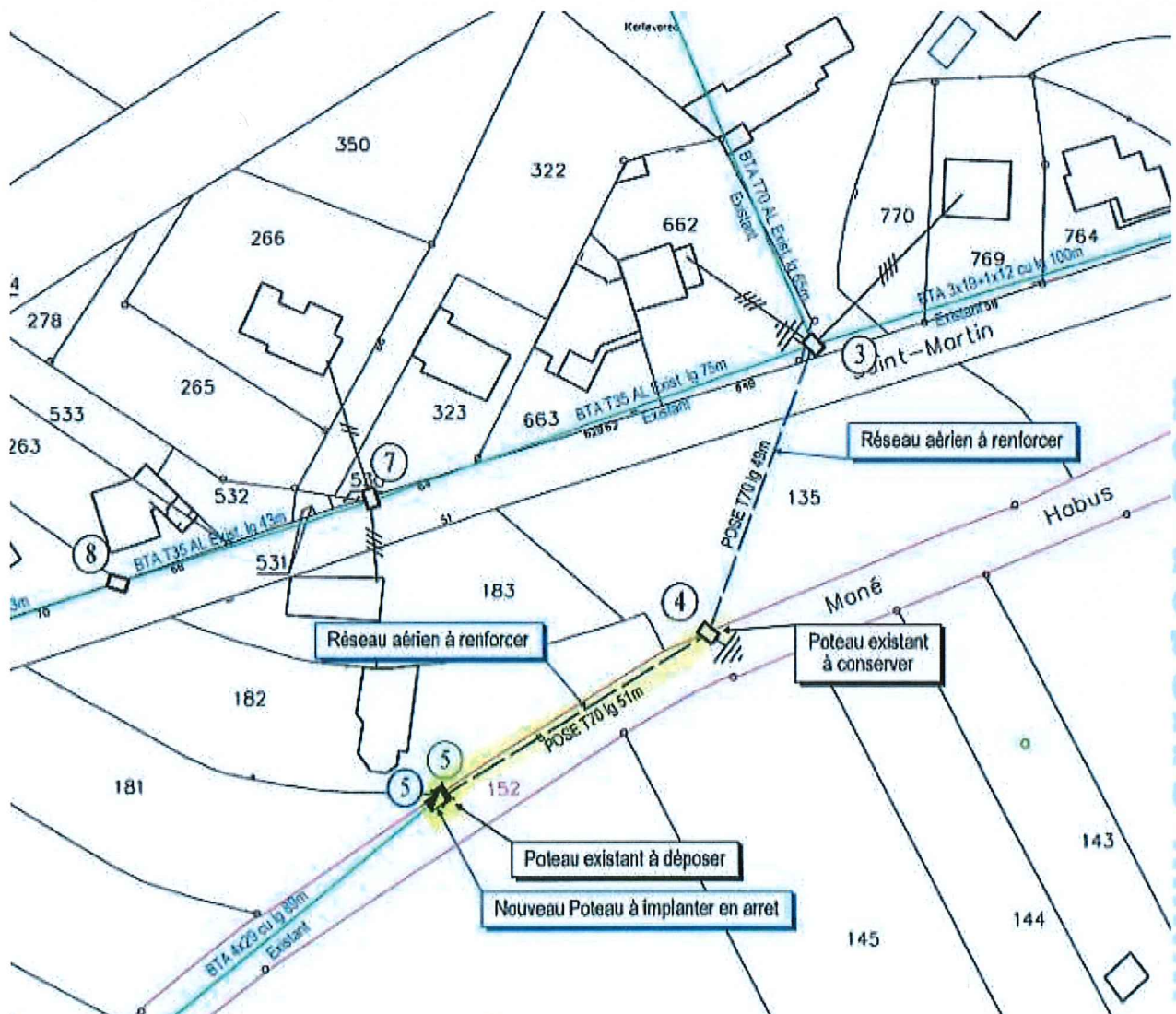
Rapporteur : Christian LUCAS (annexe 1)

Vu l'avis favorable de la commission travaux du 1<sup>er</sup> mars 2023 ;

La société ENEDIS sollicite la Commune pour la signature d'une convention de servitude concernant des travaux sur la parcelle communale cadastrée ZK 152 située Route de Mané Habus.

Les travaux consistent à améliorer la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique.

Cette convention est conclue à titre gratuit.



**Après débat, le Conseil municipal est donc invité à délibérer pour :**

- Approuver les termes de la convention de servitude ;
- Autoriser le Maire à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de cette délibération.

**Le bordereau est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés (28 votants)**

La secrétaire  
Nathalie DEBLOND



Le Maire,  
Pascal BARRET



d' Commune,  
**Aradon**  
SOLFE DU MONTAIN